

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.17.2002.TREATIES-2 (Notification Dépositaire)

CONVENTION DOUANIÈRE RELATIVE AU TRANSPORT INTERNATIONAL
DE MARCHANDISES SOUS LE COUVERT DE CARNETS TIR
(CONVENTION TIR)

GENÈVE, 14 NOVEMBRE 1975

PROPOSITION DE CORRECTIONS AU TEXTE FRANÇAIS DES AMENDEMENTS
RELATIFS AUX ARTICLES 11, 26 ET 40 DE LA CONVENTION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

..... L'attention du Secrétaire général a été attirée sur certaines erreurs contenues dans le texte français des amendements relatifs aux articles 11, 26 et 40 de la Convention susmentionnée, transmis par la notification dépositaire C.N.36.2001.TREATIES-1 en date du 12 février 2001. L'annexe à cette notification contient les corrections proposées correspondantes (en Français seulement) (*l'annexe est transmise sur papier seulement*).

Conformément à la pratique dépositaire établie, le Secrétaire général se propose, sauf objection à ce que soit effectuée une correction déterminée de la part d'un État signataire ou d'un État contractant, d'effectuer les corrections proposées.

Toute objection doit être communiquée au Secrétaire général au plus tard le 9 avril 2002.

Le 9 janvier 2002

